

o.721.21(32e) - PO/MAY/ch  
o.721.53 U'ch

Berne, le 22 mai 1979

### N o t e

Etat provisoire des questions politiques  
traitées à l'Assemblée mondiale de la santé -  
(suspension d'Israël de ses droits de membre  
de l'OMS; Afrique australe)

Le but de la présente note est de renseigner le Conseil fédéral sur l'état actuel des discussions de nature politique qui se poursuivent à l'Assemblée mondiale de la santé, à trois jours de son terme. Les débats à l'OMS ont été marqués par le problème palestinien et ont confirmé l'isolement de l'Egypte face aux autres Etats arabes.

#### I. Israël

1. Un projet de résolution arabe concernant le point de l'ordre du jour "conditions sanitaires de la population arabe dans les territoires arabes occupés, Palestine comprise" a été déposé le 16 mai dernier. Ce texte prévoit en substance de suspendre Israël de ses droits de membre conformément à l'article 7<sup>1)</sup> de la constitution de l'OMS. Il sera discuté le dernier jour des travaux de la commission compétente, vraisemblablement le 23 mai.

- 
- 1) L'article 7 de la constitution de l'OMS stipule :  
"Lorsqu'un Etat membre ne remplit pas ses obligations financières vis-à-vis de l'Organisation, ou dans d'autres circonstances exceptionnelles, l'Assemblée de la Santé peut, aux conditions jugées par elle opportunes, suspendre les privilèges attachés au droit de vote et les services dont bénéficie l'Etat membre. L'Assemblée de la Santé aura pouvoir de rétablir ces privilèges afférents au droit de vote et ces services."



- 2 -

C'est la première fois, à l'OMS, qu'un texte dirigé contre Israël va aussi loin. Les assemblées mondiales de la santé antérieures avaient adopté, depuis 1974, des résolutions qui se limitaient à envisager la possibilité d'une suspension. La Suisse, dès 1976, avait voté avec la plupart des Etats occidentaux contre de tels textes.

2. Pour tenter de faire échec aux visées arabes, les délégations occidentales, appuyées par de nombreuses délégations de pays en développement, ont mis en oeuvre diverses propositions de procédure. Elles ont ainsi obtenu un premier succès important, le 18 mai, lorsque par 73 voix contre 46 (et 15 abstentions) le règlement intérieur de l'assemblée a été modifié en commission, sur proposition canadienne, de telle sorte que toute décision relative à la suspension d'un Etat membre sera désormais considérée comme question importante et devra dès lors être prise à la majorité des 2/3. La délégation suisse s'est exprimée en faveur de l'amendement canadien, qui a été entériné par la plénière le 22 mai (voir déclaration en annexe).

3. On peut dès lors espérer que le projet de résolution arabe n'obtienne pas la majorité des 2/3, surtout si le vote a lieu au scrutin secret, comme lors des questions de procédure. La délégation suisse fera, avant le vote de mercredi, une déclaration dont le texte figure en annexe. Par ailleurs, aux toutes dernières nouvelles de Genève, il ne serait pas exclu que la question soit renvoyée, telle quelle, à la 33e Assemblée mondiale de la santé. Cette solution nous semble opportune, dans la mesure où elle permettrait aux Etats arabes de ne pas perdre la face. En outre, elle aurait l'avantage que l'on échapperait ainsi au risque d'un vote par paragraphe, qui serait désagréable pour la Suisse vu sa politique de neutralité.

- 3 -

4. Bien entendu, la délégation suisse s'en tient strictement à notre politique de neutralité. Par ailleurs, que ce soit dans ses déclarations ou ses votes, elle s'est fondée sur le principe de l'universalité des organisations internationales ainsi que sur d'autres considérations objectives, telles que le rapport du directeur général de l'OMS sur "l'assistance sanitaire aux réfugiés, aux personnes déplacées et à la population arabe des territoires arabes occupés au Moyen-Orient".

5. Un projet de résolution recommandant le transfert du Bureau régional de l'OMS d'Alexandrie dans un autre Etat de la région méditerranéenne a été déposé, le 12 mai. D'ici à jeudi, l'assemblée devrait encore examiner ce texte, dirigé évidemment contre l'Egypte. La délégation suisse a reçu l'instruction de voter contre toute proposition de transfert.

## II. Afrique australe

Non sans habileté, les Etats arabes ont essayé de rallier à leurs vues les pays africains - qu'ils savent très réticents - en faisant retarder les votes concernant Israël et en soutenant trois projets de résolution sur l'Afrique australe, présentés respectivement par le Sénégal, la Libye et le Bénin, sous le point de l'ordre du jour "Coopération avec les pays ayant récemment accédé à l'indépendance et avec les Etats en voie d'y accéder en Afrique : lutte de libération en Afrique australe".

La résolution du Bénin, qui déclare que le Front patriotique du Zimbabwe est le seul représentant du peuple de Zimbabwe, a été adoptée par 76 voix contre 0 (32 abstentions

dont la Suisse). Les deux autres résolutions ont été acceptées par consensus, vu le désir de la plupart des pays de ne pas envenimer les débats. Toutefois, comme ces textes contiennent des passages de nature politique et très délicats qui, indépendamment des aspects de politique étrangère, pourraient susciter une polémique en Suisse, notre délégation a fait en plénière, le 22 mai, une déclaration où elle explique que, s'il y avait eu vote sur les résolutions du Sénégal et de la Libye, elle se serait également abstenue. La France, au nom de la Communauté européenne, a fait une déclaration analogue.

### III. Conclusion provisoire

L'Assemblée mondiale de la santé aura vu une politisation accrue de l'OMS, phénomène en soi inquiétant et que le chef de la délégation suisse, le Dr Frey, a d'ailleurs dénoncé dans sa déclaration générale du 10 mai 1979. Ce souci est également partagé par de nombreux pays en développement - et ceci est un élément positif -, notamment par les Etats africains qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas craint de se distancer de leurs alliés arabes dans les votes de procédure. Il semble que ces pays aient compris l'enjeu du vote contre Israël.

Une éventuelle suspension des droits d'Israël aurait en effet des conséquences très graves aux Etats-Unis. Le secrétaire d'Etat à la santé Califano proposerait alors au président Carter que celui-ci donne un préavis d'un an pour le retrait des Etats-Unis de l'OMS. Le Département d'Etat n'a pas encore formulé un point de vue définitif, mais selon les renseignements de la délégation qui accompagne le Chef du département politique à Washington, il n'y aurait guère d'autre alternative. La réac-

- 5 -

./.

tion de l'opinion publique américaine risquerait en effet d'être très violente. Nous joignons en annexe un télégramme que nous venons de recevoir de la délégation suisse.

On peut raisonnablement espérer une issue favorable du vote sur la résolution arabe. Il n'en reste pas moins que la désaffection croissante des Etats-Unis pour les institutions spécialisées est un phénomène préoccupant pour la coopération internationale.

Annexes :

- Déclaration de la délégation suisse concernant la question d'Israël
- Déclaration de la délégation suisse relative à l'Afrique australe
- Télégramme de la délégation suisse à Washington

PS. D'après les entretiens que le Chef du département politique vient d'avoir avec le Vice-président Mondale, la menace d'un éventuel retrait des Etats-Unis de l'OMS se confirme.

Déclaration de la délégation suisse  
à l'Assemblée mondiale de la santé,  
(probablement le 23 mai 1979)

Résolution arabe concernant la situation sanitaire  
de la population arabe dans les territoires arabes  
occupés, y compris la Palestine

---

D'ordre de mon gouvernement, ma délégation votera  
contre le projet de résolution A32/B/Conf.Paper 4, du 16 mai 1979.

Ma délégation estime que si le comité spécial d'experts  
chargé d'étudier la situation sanitaire des habitants des terri-  
toires occupés n'a pas été en mesure d'accomplir entièrement  
sa mission, c'est pour des raisons indépendantes de la volonté  
du directeur général de l'OMS et de celle des autorités israé-  
liennes, ainsi que cela ressort très clairement du document  
A32/26, du 7 mai 1979. Ma délégation exprime l'espoir que le  
Comité spécial d'experts sera reconstitué aussitôt que possible  
et qu'il pourra ainsi se rendre à nouveau dans les territoires  
arabes occupés par Israël. Elle tient en outre à assurer le  
directeur général de son entière confiance et le prie de pour-  
suivre son oeuvre en faveur de la population arabe des terri-  
toires occupés.

La Suisse s'oppose par principe à la mise à l'écart  
de tout membre d'une organisation internationale universelle,  
et ceci quel que soit l'Etat et quelle que soit l'organisation  
internationale. S'agissant de l'OMS, dont les activités sont  
directement bénéfiques pour les populations de tous les Etats  
du monde, une atteinte au principe de l'universalité aurait  
des conséquences particulièrement graves. Ma délégation estime  
que la suspension d'un Etat membre pour des raisons politiques  
étrangères à l'article 7 de la constitution de l'OMS est con-  
traire aux buts de l'organisation et risque de porter à la coopé-  
ration internationale un préjudice durable dont l'OMS et tous  
ceux qu'elle doit assister seraient les premières victimes.

Déclaration de la délégation suisse  
à l'Assemblée mondiale de la santé (plénière),  
le 22 mai 1979

Ordre du jour : Coopération avec les Etats ayant  
récemment accédé à l'indépendance et avec les Etats  
en voie d'y accéder en Afrique : Lutte de libération  
en Afrique australe

---

S'il y avait eu vote sur les trois résolutions, la délégation suisse se serait abstenue. En effet, mon gouvernement estime que certains passages des textes qui sont soumis à l'Assemblée mondiale de la santé traitent de problèmes politiques que notre assemblée n'a pas la compétence de trancher en vertu de la constitution de l'OMS.

Ceci étant, mon pays tient à souligner les préoccupations que lui cause le sort malheureux de toutes les populations frappées par la violence dans cette partie du monde. Il appuiera tous les efforts que le directeur général fera en vue d'améliorer le bien-être et la santé physique et morale des populations du Zimbabwe et des Etats avoisinants. Le gouvernement suisse est également en faveur d'une aide humanitaire accrue aux réfugiés et il a déjà pris des mesures à cet effet.

~~o.721.21(32e)~~ - MAY/ch  
o.721.53 U'ch

Berne, le 22 mai 1979

Note au Président de la Confédération

32e Assemblée mondiale  
de la santé -  
Questions politiques

Selon votre désir, nous vous envoyons ci-jointe  
une note d'information résumant les discussions de nature  
politique qui se poursuivent actuellement à l'OMS.

Le Secrétaire d'Etat

(Weitnauer)

Annexe : 1 note

Copie à :

- M. le Conseiller fédéral Chevallaz
- Division du commerce
- Office fédéral de l'hygiène publique
- Mission permanente d'observation de la Suisse, New York
- Mission permanente de la Suisse, Genève
- Ambassade de Suisse, Washington
- Division politique II
- DIP
- DDA
- Information et presse
- Section ONU/OI
- WR / PO / RD / GR
- Chef du Département politique, à son retour
- Ambassade de Suisse, Manille

L 22. Mai 1979